Relations avec les CPAM

Nous publions ci-dessous la lettre que notre confrère a envoyée au Médecin-conseil de sa patiente comme une introduction à l'article qui va suivre. Cela nous est apparu un bon exemple de résistance à l'arbitraire dont nous avons tous plus ou moins l'expérience même si nos relations avec les CPAM ne sont pas toujours conflictuelles, loin de là. Cependant, les relations peuvent être très différentes d'une CPAM à l'autre.

N.D.L.R.

Docteur Robert BOULLOCHE
59, avenue Victor Hugo
92100 BOULOGNE

Le 8 septembre 2008

Docteur X
Médecin-Conseil CPAM
75 PARIS

Cher Confrère,

Vous avez examiné au mois de juin Madame B. dont j'assure le traitement psychiatrique, afin de vérifier l'adéquation de ce traitement à la pathologie.

À mon sens, cet examen ne s'est pas déroulé de façon satisfaisante et je vous exprime mon désaccord quant aux modalités ainsi qu'aux conclusions. Comme vous n'avez pas jugé utile, à aucun moment, de prendre contact avec moi, je suis obligé de me fonder sur le compte-rendu que m'en a fait la patiente.

Sur les modalités :

1 - Je reviens sur l'absence complète de concertation qui vous prive d'informations utiles à votre évaluation.

2 - Il semble que votre examen ait fait l'impasse totale sur les troubles anxieux sévères et invalidants qui sont à l'origine du traitement en vous limitant à un commentaire général sur l'évolution pondérale.

3 - Cet examen pour le moins succinct d'une durée de 10 minutes et qui n'a à aucun moment interrogé la symptomatologie psychiatrique ne vous a pas empêché de préconiser un traitement standard sans que vous vous soyez préoccupé des contenus et objectifs de la psychothérapie actuelle dont vous avez décidé de limiter la prise en charge financière.

4 - Contester directement comme vous l'avez fait auprès du patient le traitement en cours est une attitude qui décrédibilise aussi bien le médecin conseil que le médecin traitant, plonge le patient dans le désarroi et porte préjudice à l'efficacité thérapeutique.

En conclusion :

Le traitement actuel consiste en une psychothérapie bihebdomadaire sans médicament. Je vous prie de m'indiquer en quoi, selon vous, ce traitement n'est pas adapté à la pathologie présentée et ce que vous proposez. Il va de soi que je m'attends à une argumentation rigoureuse et détaillée.

Cette situation me paraît suffisamment exemplaire pour être portée à l'attention des autorités compétentes.

Je vous prie de croire, cher Confrère, en mes sentiments cordiaux.